



MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Michel DION
- Jean-Paul NIVEZ à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 septembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

**CONCARNEAU**  
**CORNOUAILLE**  
**AGGLOMERATION**  
**CONVENTION**  
**GROUPEMENT DE**  
**COMMANDE**

Nombre de Conseillers

En exercice : ..... 29

Nombre de présents : ..... 26

Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire indique qu'afin d'assurer le service régulier de transports pour les élèves des établissements scolaires primaires, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) lancera une procédure de passation de marchés pour la desserte des établissements scolaires primaires des communes d'Elliant, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc (1 lot par commune). Cette procédure se fera par voie de groupement de commandes selon les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. CCA coordonnera le groupement et chaque commune sera ensuite responsable du suivi de l'exécution. Pour Trégunc, l'exécution du marché débutera à la rentrée de l'année scolaire 2015-2016.

La convention sera conclue jusqu'au 31 août 2018. Le projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 septembre 2014

LE MAIRE  
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140929-DE14230910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2014